

Le point de vue de l'acheteur

L'exemple du Grand Toulouse :

- I- La construction du dispositif**
- II- Les perspectives pour 2012**
- III- Le bilan 2010**

Le point de vue de l'acheteur

L'exemple du Grand Toulouse :

I- La construction du dispositif :

- 2005 : signature des conventions ANRU dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV) et recrutement d'un chargé de mission GPV en 2006/7
- Juin 2008 : 2 chargés de mission dédiés GPV :
1 Ville de Toulouse (MdE Toulouse) + 1 Bailleurs Sociaux (GD HLM)

Le point de vue de l'acheteur

→ **2009 : création d'une « Cellule clauses d'insertion » au sein du service mutualisé de la Commande Publique**

Avril 2009 : 1,5 poste dédié

Avril 2010 : 2 postes dédiés

→ volonté politique forte en décembre 2008 nécessitant 1 équipe permanente CU

Le point de vue de l'acheteur

2009/2010 :

Mise en place concrète du dispositif au sein de la CU

- Formation des **CHARGES DE MISSION**
- Sensibilisation des services CU et VDT
- Note de service sur la mise en œuvre par la DCP
- Elaboration d'outil(s) et d'un mode opératoire
- Généralisation de l'article 14 dans les marchés de travaux (BTP) et des services (propreté urbaine, nettoyage, gardiennage, espaces verts...) hors GPV

Le point de vue de l'acheteur

modalités internes de mise en oeuvre :

- Passage imposé par la cellule pour tous les projets marchés de travaux de plus de 500k€ et de services de plus de 100k€
- Proposition par la cellule de l'intégration d'une clause
- Validation par les services techniques
- Participation aux réunions de chantiers préparatoires
- Bilans intermédiaires à intégrer aux CR de chantiers
- Restitution de bilans en fin de chantier

Le point de vue de l'acheteur

- **Constat sur les dimensions technique, juridique et financière du marché :**
- Pas de marchés infructueux
- Au regard de la conjoncture économique actuelle, pas de surcoût financier pour le maître d'ouvrage
- Pas de problèmes techniques liés à la sécurité, la qualité des prestations et les délais
- Pas de pénalités financières appliquées à ce jour

Le point de vue de l'acheteur

2011 : montée en charge rapide

Objectif quantitatif :

2010 : 100 000h prévues

2011 : 200 000h prévues

Objectif qualitatif :

- Diversification des secteurs d'activité (marchés de prestations intellectuelles)
- Développement du recours aux marchés d'insertion (art 30) et aux marchés réservés (art 15)
- Recours à l'article 14/53
- Harmonisation des pratiques entre DO (cahier des charges et logiciel communs)

Le point de vue de l'acheteur

II- Les perspectives pour 2012 :

Elargissement du dispositif à d'autres maîtres d'ouvrage :

- OPPIDEA/ex SEM SETOMIP)
- SMAT
- CCAS
- communes du GT en demande

 **Signature de conventions partenariales**

Le point de vue de l'acheteur

- Elargissement du dispositif à l'Etat (SAE), les Universités.....

➡ **Modalités partenariales à définir**

Vers un « guichet unique » : TME

La cellule de la CU va rejoindre en 2012 la Maison de l'Emploi de Toulouse qui a évolué à l'échelle communautaire

➡ **Vers une politique de l'insertion, de l'emploi et du développement économique globale sur le territoire**

Le point de vue de l'acheteur

III- Bilan d'activité global Année 2010 : Ville de Toulouse, Communauté Urbaine, Bailleurs Sociaux

270 000h d'insertion réalisées
Soit 170 ETP (1 ETP = 1607h/an)

Le point de vue de l'acheteur

- 70 opérations (travaux et services)
- 100 entreprises mobilisées
- 361 personnes concernées ($\frac{3}{4}$ toujours en poste au 31/12/2010).
- 426 contrats de travail

Le point de vue de l'acheteur

Les prescripteurs :

- Service Public de l'Emploi : **1/3 des publics**
- Entreprises et l'intérim : **1/3 des publics** (validation des candidats par les chargés de mission),
- SIAE + partenaires territoriaux + GEIQ : **1/3 des publics**

Le statut des bénéficiaires :

- JSQ ou SExp : 40%
- DELD : 27%.

Leur niveau :

< ou = CAP/BEP: 88%

Leur domiciliation :

52% : Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

72% : territoire de la CU.

Le point de vue de l'acheteur

Les secteurs d'activités et métiers :

métiers pas ou peu de qualifiés, dont :

- 62% dans le BTP,
- 17% dans le nettoyage
- et 17% dans les espaces verts.

Contacts :

Cellule Clauses d'Insertion Communauté Urbaine Ville de Toulouse

Nicole BARRA

05.61.22.21.66

06.25.88.70.22

nicole.barra@grandtoulouse.fr

Christel MACE

05.81.91.75.10

06.42.58.24.34

christel.mace@grandtoulouse.fr

Maison de l'Emploi de Toulouse Ville de Toulouse (opérations GPV)

Patrick BERNARD

05.61.41.01.70

06.29.93.32.01

p.bernard@mde-toulouse.org

GDHLM Bailleurs sociaux

Manuelle LAUGA

05.61.36.07.66

m.lauga.gd31@union-habitat.org



**Groupement Départemental
de la Haute-Garonne**